

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Le Bureau électoral

Election à la Syndicature

Scrutin prévu le 25 avril 2021 (1er tour)
LEGISLATURE 2021-2026

Proclamation de l'élection tacite

Le bureau électoral de la Commune de Belmont-sur-Lausanne :

- vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 octobre 2020 :
- vu que, conformément à l'article 4 « Effectif des autorités » de l'arrêté de convocation susmentionné, seuls les membres de la Municipalité peuvent être candidats et éligibles;

constate:

- qu'une seule liste « AGIR AVEC ET POUR MA COMMUNE », comprenant une seule candidate, a été déposée dans les délais légaux (6 avril 2021 à 12h00);
- que la liste est conforme;

proclame que :

Mme Nathalie GREINER, née en 1967, originaire de Genève et de Bottens (VD), domiciliée à 1092 Belmont;

est élue tacitement Syndique pour la législature 2021-2026.

Les scrutins pour l'élection à la syndicature, prévus les 25 avril 2021 (1er tour) et 16 mai 2021 (2ème tour) sont annulés.

Greffe municipal

La secrétaire municipale Isabelle Fodoz Au nom du Bureau électoral

Le Président Olivier Guignard

Le Secrétaire Didier Bérard

Le présent PV est affiché au pilier public, sur <u>www.belmont.ch</u> et transmis à la Préfecture du District de Lavaux-Oron prefecture.lavauxoron@vd.ch et au Service des communes info.scl@vd.ch par courriel

Belmont-sur-Lausanne, le 6 avril 2021 - 12h05